



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des territoires du Rhône

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA).

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2024-2029 et comportant une autorisation environnementale au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, est organisée du 27 novembre 2023 à 9 h 00 au 14 décembre 2023 à 12 h 00, sur la demande présentée par le SMAGGA, pour la mise en œuvre de son programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Garon, sur le territoire des communes suivantes : Saint-Martin-en-Haut, Sainte-Catherine, Brignais, Chaponost, Millery, Montagny, Vourles, Brindas, Messimy, Thurins, Yzeron, Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Mornant, Orlenas, Rontalon, Saint-Laurent-d'Agnay, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Charly, Givors, Grigny, Saint-Genis- Laval.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué :

- d'une déclaration d'intérêt général
- d'une demande d'autorisation, (au titre des rubriques 3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement sous le régime de l'autorisation, 3.1.5.0 et 3.2.1.0 sous le régime de la déclaration)

est consultable :

- sur support papier en mairies de Mornant, siège de l'enquête, et Brignais aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registredemat.fr/plan-gestion-bassin-versant-garon>.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, « le SMAGGA », auprès de M. Vincent LEFEBVRE, à l'adresse suivante : vlefebvre@smagga.com, joignable au n°06 23 19 36 85 , ou Mme Coralie EXTRAT à l'adresse suivante : cextrat@smagga.com, au n°06 17 02 13 29.

Mme Claire MORAND se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales en mairie aux dates et heures suivantes :

- à Brignais, le 2 décembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- à Mornant, le 14 décembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00

Pendant la durée de l'enquête, des observations peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Mornant et Brignais,
- ou par courrier postal adressé à la mairie de Mornant à l'attention de la commissaire-enquêtrice,
- ou sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plan-gestion-bassin-versant-garon>
- ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : gestion-bv-garon@registredemat.fr

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale à la commissaire enquêtrice pendant la durée de l'enquête sont annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie de Mornant. Celles qui sont transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/plan-gestion-bassin-versant-garon>.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sont consultables pendant un an en mairies de Mornant et Brignais, à la direction départementale des territoires - service eau et nature, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation et la déclaration d'intérêt général.